Politique d'entreprise: fonctionnement futur des réseaux d'information et de coopération

1995/2313(COS) - 04/07/1996 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté le rapport de M. Mark HENDRICK (PSE, RU) relatif au fonctionnement futur des réseaux d'information et de coopération dans le cadre de la politique d'entreprise. Afin de promouvoir l'esprit d'entreprise tendant à favoriser l'activité et l'emploi, le Parlement européen entend harmoniser et améliorer les résultats des services des réseaux d'information et de coopération. Le rapport souhaite: - qu'un bilan de la gestion des Euro-Info-Centres (EIC) soit dressé régulièrement afin que leurs activités puissent être appréciées par les différentes régions européennes; - que les informations diffusées aux EIC soient révisées régulièrement, afin de vérifier l'utilité des données pour les entreprises visées, et que ces informations centralisées puissent être diffusées aux PME et être consultées par elles en un point unique (one-stop shopping); - que les réseaux soient dotés des moyens matériels les plus récents; - que les EIC poursuivent leur collaboration avec les structures délocalisées (chambres de commerce, agences locales d'entreprises); - que les réseaux restent des prestataires de services n'ayant pas pour but premier la recherche du profit. Enfin, le Parlement européen est attaché au développement et à la multiplication des réseaux orientés vers l'extérieur de l'Union et souhaite en particulier voir s'étendre l'European Business Information Centre. Il se prononce pour le maintien des structures décentralisées, afin d'assurer une liaison directe entre la pratique sur le terrain et la Commission.